



## MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0004 et DM 2022-0005

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES** par le soussigné, M<sup>e</sup> Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 7 juin 2022 à 19 h au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes : DM 2022-0004 et DM 2022-0005.**

**Nature et effets de la demande DM 2022-0004 :**

Autoriser la présence d'un nouveau garage de 4,72 m de haut, bâti plus que ce qui a été déclaré au permis et dépassant la maison de 88 cm. La réglementation spécifique que la hauteur maximale est de 6 m, mais ne peut dépasser la hauteur de la maison.

**Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0004 :**

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 438 du cadastre du Québec (matricule 5612-40-7410), au 116 avenue des Noyers à Brigham.

**Nature et effets de la demande DM 2022-0005 :**

Autoriser la présence d'un garage attenant à la maison empiétant de 19 cm dans la marge latérale du terrain. Une marge latérale de 3 m doit être respectée. À la fin des travaux, le propriétaire a calculé que le mur extérieur du garage est à une distance de 2,81 m de la ligne latérale.

**Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0005 :**

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 438 (matricule 5815-75-2365), au 328 rue Bégin à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 19 mai 2022.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

M<sup>e</sup> Pierre Lefebvre, avocat